



**Inspection  
Académique du  
Gers**

Référence

Dossier suivi par  
Stéphane Dedies,  
Responsable de la DIPER

Téléphone  
05 67 76 51 20  
Fax  
05 67 76 51 97  
Mél.  
ia32  
@ac-toulouse.fr

7 bis rue Gambetta  
32000 AUCH

Auch, le 17 janvier 2011

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur des Services Départementaux de  
l'Éducation Nationale du Gers

à

Mesdames et messieurs les enseignants du premier  
degré

**Objet** : Formations de l'enseignement spécialisé (stages CAPA-SH)

Comme signalé dans ma note du 19 novembre 2010, vous trouverez sur le site de l'inspection académique ([www.ac-toulouse.fr/ia32/](http://www.ac-toulouse.fr/ia32/)) la fiche de candidature aux stages CAPA-SH qui devra être retournée à **l'inspecteur ou l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription** pour le **15 février 2011**. Chaque candidat sera ensuite reçu par l'inspecteur ou l'inspectrice de l'éducation nationale concerné qui émettra un avis circonstancié sur la candidature. Ces fiches de candidature devront être ensuite transmises par les I.E.N au service de la DIPER avant le **25 février 2010**.

Les enseignants retenus après avis de la commission administrative paritaire départementale prévue mi-mars seront affectés, à titre provisoire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, sur un poste correspondant à l'option choisie. Ils devront donc participer au mouvement 2011 et émettre des vœux correspondant à ce type de poste.

Les enseignants qui n'auraient pu assister à la réunion d'information du 06 janvier 2011 pourront s'adresser à Mme Labelle Martine, conseillère pédagogique ASH, pour tout renseignement concernant la formation et la fonction d'enseignant spécialisé au 05 67 76 51 56.

Pour tout autre renseignement, il est possible de consulter les textes de référence :

- le décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 (JO du 07 janvier 2004)
- l'arrêté du 5 janvier 2004 (JO du 07 janvier 2004)
- la circulaire n° 2004-026 du 10 février 2004
- la circulaire n° 2004-103 du 24 juin 2004

  
Denis TOUPRY